



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Namur, le 29 août 2025

## Namur optimise le service de navettes électriques lors du marché hebdomadaire

---

Depuis le 23 mars 2024, le marché hebdomadaire de Namur se tient désormais le long de la Sambre, boulevard Frère Orban. Ce déménagement, motivé par les aménagements du piétonnier, offre aux visiteurs un cadre verdoyant et agréable, donnant au marché des allures provençales.

Afin de faciliter l'accès des chalands au centre-ville, la Ville de Namur avait mis en place, chaque samedi matin, un service de golfettes reliant le marché du bord de l'Eau à la place Maurice Servais. À partir du **11 octobre 2025**, ce dispositif sera remplacé par les navettes électriques gratuites déjà en service dans le centre-ville.

### Qu'est-ce qui change pour les usagers ?

- **Un service plus confortable** : les navettes électriques, plus spacieuses et fermées, offrent davantage de places assises et protègent des intempéries, contrairement aux golfettes ouvertes.
- **Moins d'attente** : Trois navettes feront le parcours, avec un passage toutes les 10 minutes, permettant d'absorber plus de voyageurs à chaque trajet.
- **Un nouvel itinéraire le samedi** : une boucle supplémentaire est prévue via le **rempart de la Vierge**, rapprochant ainsi les usagers du marché.
- **Un accès facilité par les deux entrées du marché** : le nouveau tracé permet désormais d'arriver aussi bien par le côté du rempart de la Vierge que par la rue Saintraint.
- **De nouveaux arrêts stratégiques** :
  - Rue de Bruxelles (en remplacement de l'arrêt rue Lelièvre, supprimé).
  - Rempart de la Vierge, pour desservir au mieux le marché.
  -



## Un choix rationnel et économique

« Le maintien parallèle de deux services (golfettes et navettes électriques) n'avait plus de sens. En s'appuyant uniquement sur le service de navettes électriques, la Ville propose une solution plus qualitative pour les usagers et plus économique pour la collectivité. Les navettes électriques gratuites vont prendre le relais : elles pourront embarquer davantage de monde et le marché restera bien desservi. Cela ne pénalisera personne, au contraire, puisque les arrêts ont été repensés pour répondre aux besoins. Et pour la Ville, il n'y aura pas de coût supplémentaire », souligne Pierre-Yves Dupuis, Échevin des Voies Publiques et de la Mobilité.

En effet, le service des golfettes représentait un coût de **7 605,50 € par mois, soit 91 266 € par an**. Leur suppression permet à la Ville d'économiser cette dépense sans impact négatif pour les clients du marché.

## Une amélioration gagnant-gagnant

La suppression des golfettes au profit des navettes électriques représente un gain de confort pour les usagers, une cohérence dans l'offre de mobilité et une gestion responsable des finances communales.

Avec ces changements, la Ville de Namur confirme son engagement à proposer une mobilité durable, accessible et adaptée aux besoins de tous.